VIVRE A ETAIN

Magazine d'informations municipales

LA FETE DE LA MUSIQUE LE SAMEDI 23 JUIN A ÉTÉ

UN GRAND SUCCES !!!

N° 72 - OCTOBRE 2018

Courriel : mairie@ville-etain.fr
Internet : www.ville-etain.fr

CALENDRIER DES FÊTES ET MANIFESTATIONS

OCTOBRE 2018

Dimanche 14	Repas des ainés	Salle des Fêtes
Lundi 15	Assemblée Générale Oxygène	Local Oxygène
Du 18 au 21	Bourses RAM	Salle des Fêtes
Samedi 20	Réunion calendrier des Fêtes	Salle Brasse et Focosi
Samedi 20 et dimanche 21	Challenge d'Automne Tir organisé par l'avant-garde Stainoise	Stand de tir Espace Miconi
Samedi 27	Journée Octobre Rose organisée par le centre social	Salle Brasse et Focosi

NOVEMBRE 2018

Vendredi 2	Tirage au sort des coupes affouagères à 18 heures	Salle Perquin
Samedi 10	Repas Téléthon	Salle des Fêtes
Dimanche 11	Repas UNC AFN	Salle et Focosi
Dimanche 11	Cérémonie du 11 Novembre	
Samedi 17	Soirée Beaujolais organisée par l'USEB	Salle des Fêtes
Dimanche 25	Repas Sainte Cécile	Salle des Fêtes

DECEMBRE 2018

Samedi 1er	Loto organisé par l'USEB	Salle des Fêtes
Vendredi 7	Remise des Trophées	Salle des Fêtes
Samedi 8	Téléthon	Salle des Fêtes
Dimanche 9	Sainte Barbe des Pompiers	Salon d'honneur
Vendredi 14	Don du sang 15h30 à 19h30	Salle des Fêtes
Samedi 15	Repas des Amis Stainois	Salle oxygène
Samedi 15	Goûter de Noël des jeunes licenciés de l'USEB	Salle des Fêtes
Dimanche 16	Concert de Noël organisé par le Conservatoire	Salle des Fêtes

La réunion du calendrier des fêtes aura lieu le :
samedi 20 octobre 2018
à 9 h 30
à la salle Brasse et Focosi

Nous vous rappelons, que seules les demandes des associations présentes à cette réunion seront prises en compte.

Les dossiers de demandes de subventions vous seront remis dès 9h30.

Nous vous remercions de votre compréhension.

EDITORIAL

Esprit d'équipe

Cet été, l'équipe de France de football nous a fait vibrer. Certains diront que la beauté du jeu a été délaissée pour atteindre l'objectif suprême. Peut-être, mais l'esprit d'équipe était évident, avec leurs individualités, les joueurs ont œuvré collectivement afin d'atteindre la finale et la gagner.
Dans nos associations, nos manifestations, cet esprit d'équipe est primordial. Même s' il y a toujours « un tireur de charrette », il ne peut rien tout seul. Le collectif est prépondérant.
Lorsque dans une équipe, certains oublient le bien commun et l'esprit collectif, il est temps de penser au « mercato ».

Pour l'action communale, il en va de même : des individualités renforcées, étayées, épaulées au sein du conseil comme à l'extérieur. Cela permet de belles réussites, la journée du sport en famille/forum des associations dernièrement, la foire de printemps et bien d'autres.

Notre action ne peut se concevoir que dans des objectifs qui ne doivent pas se restreindre à notre commune.

Nous faisons partie de la Communauté de Communes du Pays d'Étain depuis de nombreuses années, notre avenir ne peut se construire sans collaboration étroite. Coopération et mutualisation n'impliquent évidemment pas « emprise » ou « tutelle », il faut être vigilant mais pour des considérations budgétaires mais également tout simplement par pragmatisme, le rapprochement est inéluctable.

La CODECOM est porteuse de la compétence économique, soit, cela ne nous empêche pas d'œuvrer conjointement pour le commerce dans la commune. Une première réunion avec les commerçants a eu lieu, état des lieux et perspectives, elle en appelle d'autres. La commune et la CODECOM, peuvent travailler, chacune à leur niveau, au maintien et au développement des commerces à Étain. L'attractivité du bourg-centre rayonne sur toutes les communes du canton.

La commune a lancé plusieurs projets importants qui devraient être finalisés dans les semaines à venir. La reconstruction de la station d'épuration rentre dans la phase d'appel aux entreprises.

La requalification de la place du Bosquet et du parc Paul Thiery avance bien. Une réunion de présentation aux élus des dernières ébauches aura lieu fin octobre. Ensuite, nous ferons une réunion publique afin d'exposer les différents scénarios et nous réaliserons une information papier avec sondage. Ces aménagements seront réalisés pour un embellissement et une meilleure utilisation de l'espace public. Il est donc primordial que vous vous imprégniez de ce projet et que vous donniez votre avis.

Nous agissons pour le bien de tous, évidemment tout n'est pas parfait mais nous faisons de notre mieux et sommes toujours à votre écoute.

Le Maire,
Rémy ANDRIN

- Calendrier fêtes et manifestations 2
- Editorial 3
- Rubrique adjoints .....4 à 7
- Au quotidien .....8 à 16
- Associations ..... 17 à 24
- Conseil Départemental ..... 25 à 26
- Vie locale ..... 27 à 30
- Quoi de neuf ? 31
- Tribunes 32
- Etat civil ..... 33 à 34

RUBRIQUE ADJOINTS

Portages de repas à domicile :
Grâce au Centre Communal d'Action Sociale d'Etain, près de 10 000 repas sont servis chaque année aux personnes âgées stainoises en perte d'autonomie.
Ce service est assuré quotidiennement en partenariat avec la Maison de Retraite Lataye qui confectionne les repas ; il est géré par le Directeur Adjoint du C.C.A.S., Monsieur Eric BARANDON, en collaboration étroite avec les agents sociaux qui livrent les plateaux à domicile.
Notre volonté est d'assurer au maximum le maintien à domicile et de répondre ainsi aux besoins de nos aînés.

Services aux personnes âgées :
Portage de pain : pour les quartiers éloignés du centre (lundi, mercredi et vendredi).
Service de ramassage par minibus pour les personnes âgées certains après-midi (mardi et jeudi).

Aides exceptionnelles de fin d'année :
Le Centre Communal d'Action Sociale d'ETAIN attribue une aide exceptionnelle de fin d'année aux personnes âgées de plus de 60 ans disposant de faibles ressources mensuelles, sur la base du montant des revenus figurant sur l'avis de non-imposition de l'année précédente.
Le barème est le suivant :
- Foyer fiscal dont les revenus sont inférieurs à 900 € mensuels, le montant attribué est de 300 €
- Foyer fiscal dont les revenus sont compris entre 900 € et 1200 € mensuels, le montant attribué est de 250 €
- Foyer fiscal d'au moins deux personnes dont les revenus sont compris entre 1200 € et 1500 € mensuels, le montant attribué est de 200 €

Dans le cas où vous répondez à ces critères, inscrivez-vous dès maintenant en Mairie d'ETAIN (nom et adresse) ; vous serez recontacté(e) par courrier courant octobre 2018.

Notre permanence a lieu tous les mardis après-midi de 14h à 16h30, vous pouvez venir sans rendez-vous.

L'Adjointe aux Affaires Sociales
Marie LECLERC

Venez consulter notre page chaque jour ! Une mine d'informations vous y attend…
N'hésitez pas à intervenir, à la partager !
https://www.facebook.com/Commune-Etain-1488744497858932/

POUR INFORMATION
Un plan des chemins créés ou à créer est disponible en Mairie

INFORMATION IMPORTANTE
AIDE FINANCIERE AU TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal de la commune d'Etain a décidé, lors de sa réunion du 1er mars 2017, d'apporter une aide financière aux familles concernées par la hausse des tarifs de la carte des transports scolaires pour les années 2016/2017 et 2017/2018. Lors de sa séance du 28 mars 2018, il a été décidé de renouveler cette aide pour l'année scolaire 2018/2019.

L'aide sera de :

- 54 € pour une famille avec un enfant
- 93 € pour une famille avec deux enfants ou plus

Les conditions pour bénéficier de cette aide sont les suivantes :

- Les élèves doivent fréquenter l'école maternelle ou élémentaire, le collège ou le lycée
- Les élèves doivent être domiciliés dans la commune
- Le représentant légal de l'enfant doit être domicilié dans la commune

✂----------

Formulaire année 2018/2019

NOM – Prénom :
Adresse :

NOM et prénom du/des enfant(s)	Date de naissance	Lieu de scolarisation

Pour l'année scolaire 2018/2019 les pièces énumérées ci-dessous, devront être communiquées en Mairie d'ETAIN **pour le 31 octobre 2018 dernier délai** (au-delà de ce délai aucune demande ne sera prise en considération) :

☐ Un justificatif de domicile
☐ Un RIB
☐ Certificat de scolarité
☐ Une attestation de paiement à demander au Pôle Transport de la Région Grand Est - Agence territoriale Saint-Dizier/Bar le Duc par mail transports55@grandest.fr en précisant :

- Nom et prénom du ou des enfant(s)
- Etablissement(s) fréquenté(s)
- Nom du représentant légal et adresse

(L'attestation vous sera transmise par voie postale)

Le remboursement interviendra après la date limite de dépôt des dossiers.

QUELQUES TRAVAUX REALISÉS

La réfection de trottoirs et la signalisation horizontale ont été réalisées en septembre.

L'Adjoint
Laurent LAMINETTE

PATRIMOINE

En 2018 nous avons effectué la réfection du salon d'honneur, des fenêtres du presbytère, du pavillon François Verdun et des communs de l'immeuble situé Chemin de rosa. Sur ce dernier la réfection totale de la toiture devrait débuter prochainement. La commune continue à entretenir et rénover son patrimoine, ainsi le service technique de la ville a commencé la rénovation totale d'un appartement situé aux écoles avant de le remettre à la location.

L'Adjoint
Laurent LAMINETTE

CONSTRUCTION D'UNE STATION D'ÉPURATION

La création d'une nouvelle station va bientôt démarrer. En effet lors du renouvellement de l'arrêté d'exploitation de la station, celle-ci n'étant plus aux normes (pas de traitement du phosphore et de l'azote) nous nous étions engagés à étudier la possibilité de construire une nouvelle station d'ici 2021.

Il ne s'agit en rien d'une lubie politique mais bien d'une nécessité puisque lors d'une réunion avec les partenaires des différents services de l'eau, la police de l'eau nous a annoncé une mise en demeure concernant notre station. Ce qui signifie que, si la commune ne réalise pas ces travaux elle risquerait une action au tribunal et l'obligation de réaliser ceux-ci sans maîtrise de l'impact sur le prix de l'eau. Nous sommes bien conscients de l'augmentation du prix de l'eau ces dernières années liée à des travaux sur les réseaux. Ceux-ci étant vétustes, (certains datant de 1920) il s'avérait donc nécessaire de les remplacer.

De notre côté, nous nous mobilisons afin de trouver des solutions pour limiter l'impact sur le prix de l'eau. Nous avons obtenu de pouvoir reconstruire la nouvelle station au même endroit que la précédente et ce malgré la zone inondable. Ceci a eu pour effet de limiter le prix de la nouvelle station car moins de canalisation à poser.

Les différentes estimations nous amènent à un montant d'environ trois millions d'euros. Lors du dernier Conseil Municipal nous avons validé le basculement de 265 000 € du budget général vers celui de l'eau afin de limiter les futurs augmentations. Une augmentation prévisionnelle de 0.36 € a été revue à la baisse et est passée à 0.20 € car, n'étant pas en possession des chiffres définitifs, il nous est difficile de savoir l'impact exact que cela aura sur le prix de l'eau. Les prévisions que nous avons faites, nous font penser que les 0,20 € ne seront pas suffisants.

Nous étudions d'ores et déjà la possibilité, à nouveau, sur le prochain budget, de transférer des fonds du budget ville vers le budget eau.

Nous vous tiendrons informés des évolutions.

L'Adjoint
Laurent LAMINETTE

ACHAT D'UNE MACHINE A EAU CHAUDE

Depuis quelques jours, les agents des services techniques utilisent une drôle de machine : il s'agit d'un désherbeur à eau chaude. Depuis janvier 2017, les communes n'ont plus le droit d'utiliser de désherbants chimiques sur les voiries et espaces verts.

Pour ce faire, nous avons investi dans une machine: un désherbeur à eau chaude.

Le principe du désherbage à eau chaude est de provoquer un choc thermique qui fait éclater les cellules des plantes indésirables. Son fonctionnement est simple, avec une chaudière qui chauffe l'eau pour une sortie de lance autour des 100 °C. 1 à 2 secondes suffisent pour que la plante meure quelques jours plus tard. Ainsi, pour améliorer notre cadre de vie, nous comptons sur vous aussi, un geste citoyen, désherber écologiquement votre devant de porte sera le bienvenu.

AU QUOTIDIEN

PERMANENCES

⇒ **CIDFF (infos sur les droits de la famille) :** 2ème et 4ème mardi du mois de 9h30 à 11h30.

⇒ **CPAM :** tous les lundis de 13h30 à 15h30. **Sauf pendant les vacances scolaires. Jusqu'en septembre 2018**

⇒ **DDT : Il n'y a plus de permanence à la Mairie. Pour tout renseignement merci de bien vouloir contacter directement la DDT de VERDUN au 03.29.86.62.66**

⇒ **Conciliateur de justice** : le mercredi matin à partir de 9h sur rendez-vous au 03 29 87 10 35.

⇒ **Mission locale** : Mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h **uniquement pendant les vacances scolaires sur rendez-vous au : 03.29.86.25.26.**
Hors vacances : permanences au centre socio-culturel d'Etain rue des Ecoles.

DATES À RETENIR POUR LE BALAYAGE MÉCANISÉ DE SEPTEMBRE À DECEMBRE 2018

- Mercredi 17 octobre 2018
- Mercredi 7 novembre 2018

PERMANENCES CAUE

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

* Lundi 8 octobre à 14h30
* Lundi 5 novembre à 14h30
* Lundi 3 décembre à 14h30

Merci de prendre rendez-vous en Mairie au 03 29 87 10 35 avant le jeudi 17 h.

DÉCHETTERIE

Lors de vos déplacements à la déchetterie, il est fortement conseillé de bien **attacher votre chargement.**

Régulièrement, le service technique ramasse divers déchets sur la chaussée.

Non seulement cela entraîne des désagréments visuels mais cela peut aussi être dangereux pour les autres automobilistes.

HORAIRES

* Mardi - Mercredi - Vendredi 14h00 à 17h30
* Samedi 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
* Dimanche de 9h00 à 12h00

ARMÉE DE TERRE

Tous les 3ème mercredis de chaque mois de 9h à 11h dans les locaux de la Mission Locale - 3 rue Fernand Braudel à **VERDUN**
Tél : 03.87.86.94.22

Tous les 4ème mercredis de chaque mois de 14h à 16h dans les locaux de Pôle Emploi - Rue Robert Cotte à **VERDUN**
Tél : 03.87.15.58.17

CONSEILS MUNICIPAUX

Nous vous informons que les compte-rendu des derniers Conseils Municipaux sont consultables :

- Sur notre site internet **www.ville-etain.fr**
- Au tableau d'affichage dans le hall de la Mairie

Le Maire,
Rémy ANDRIN

CARTE D'IDENTITE ET PASSEPORT DEPUIS LE 28 MARS 2017

Depuis le mois de mars 2017, seules quelques mairies peuvent vous délivrer les cartes d'identité. Ce sont les mairies qui sont déjà équipées pour réaliser les passeports. Cela fait partie de la **réforme du « plan préfectures nouvelle génération »** et de la fusion du fichier qui regroupe les demandes de passeports et de celui qui contient les demandes de cartes d'identité.

Seules les mairies déjà équipées de ce logiciel peuvent gérer les demandes de cartes d'identité. Le format de la carte d'identité, lui, ne change pas.

Voici les mairies qui le proposent aux alentours :

- BAR-LE-DUC
- COMMERCY
- ETAIN
- JARNY
- LIGNY-EN-BARROIS
- REVIGNY-SUR-ORNAIN
- SAINT-DIZIER
- SAINT-MIHIEL
- VARENNES-EN-ARGONNE
- TOUL
- GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU
- HOMECOURT
- VERDUN

Voici les horaires pour établir une carte d'identité et ou un passeport à la Mairie d'ETAIN

Le bureau « **PASSEPORT BIOMETRIQUE et CARTE D'IDENTITÉ** »
sera ouvert uniquement sur
rendez-vous au 03.29.87.10.35 :
mardi de 9h à 11h20
mercredi de 14h à 16h20
vendredi de 9h à 11h20 et de 14h à 16h

POUR INFORMATION :
En 2016, 253 demandes de passeports
et 244 demandes de cartes nationales d'identité ont été établies à la Mairie d'ETAIN.
En 2017, 337 demandes de passeports
et 656 demandes de cartes nationales d'identité ont été établies à la Mairie d'ETAIN.

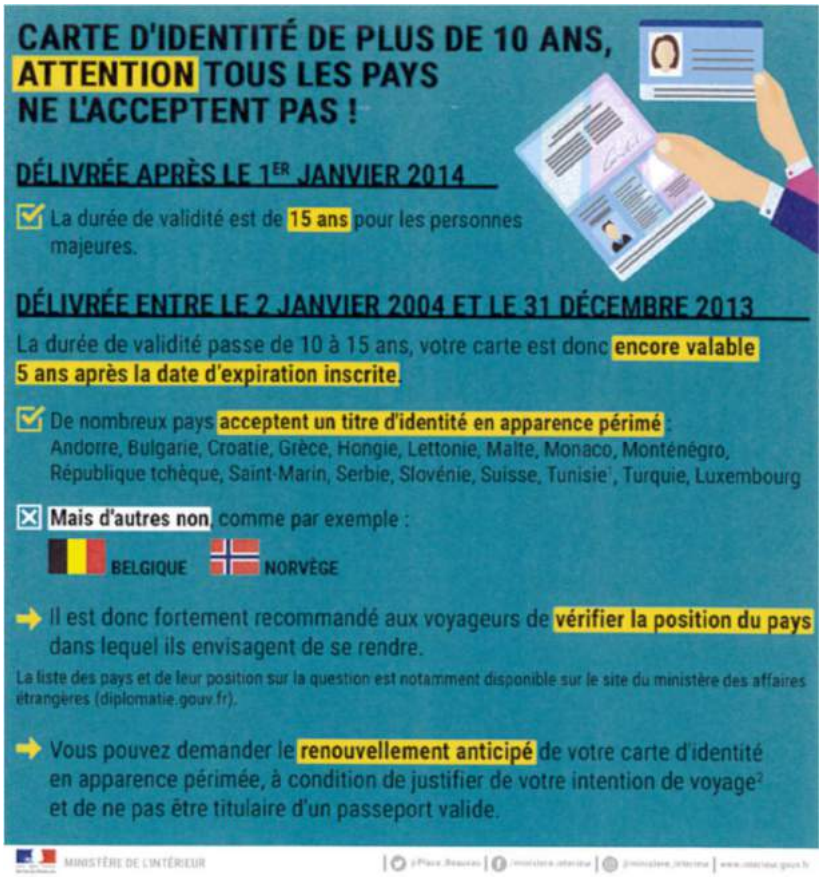

adil
Agence d'Information sur le Logement de Meurthe-et-Moselle et de Meuse

ETAIN

Une information complète, neutre et gratuite sur toutes les questions du logement.

Prendre rendez-vous au 03.83.27.62.72.

Calendrier des permanences

Les mardis : 16, 23 et 30 octobre 2018

A la Salle Druilhet de la Mairie
de 14h00 à 17h00

Louer, acheter, construire, faire des travaux …

l'Assurance Maladie

ATTENTION

A COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2018,

les permanences de la CPAM se tiendront au centre socioculturel rue des Ecoles
Les lundis après-midi de 13h30 à 15h30 et non plus à la Mairie.

Vous pouvez prendre rendez-vous :

- Depuis votre compte Ameli
- Ou par téléphone au 3646
- Ou avec l'aide de l'animatrice

Tous les jours de la semaine durant les heures d'ouverture du centre socioculturel, vous pouvez accéder à l'espace libre-service mis à votre disposition.

PACS

Qui peut conclure un PACS ?
Le PACS est un contrat conclu par deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Toutefois, le PACS est impossible entre ascendant et descendant de ligne directe, entre alliés en ligne directe et entre collatéraux jusqu'au 3ème degré inclus, ou encore si une des personnes est déjà mariée ou liée par un PACS.

Qui est compétent pour enregistrer un PACS ?
Depuis le 1er novembre le greffe du tribunal d'instance n'est plus compétent. Les personnes qui veulent conclure un PACS doivent donc s'adresser **soit** à un notaire, **soit** à la commune dans laquelle elles fixent leur résidence commune. Elles y retirent un dossier de demande de PACS, qu'elles devront redéposer dûment rempli avec les pièces justificatives demandées. Au moment du dépôt de dossier, un rendez-vous leur est fixé avec Monsieur le Maire ou un Adjoint pour la conclusion du PACS (environ une dizaine de jours après le dépôt).

Qui est compétent pour modifier ou dissoudre un PACS conclu avant le 1er novembre 2017 ?
Tous les PACS conclus avant cette date ne peuvent être modifiés ou dissous que par le notaire qui a enregistré le PACS ou par les communes sièges de tribunaux d'instance qui ont enregistré le PACS, à savoir pour la Meuse ; Bar-le-Duc et Verdun.

Qui est compétent pour mofidier ou dissoudre un PACS conclu après le 1er novembre 2017 ?
La commune qui a procédé à l'enregistrement du PACS ou si le PACS a été enregistré par un notaire, c'est le notaire qui sera compétent.

ACHATS GROUPÉS FUEL

Depuis plusieurs années, la commune vous permet d'accéder à un tarif de groupe pour l'achat de fuel domestique. Il vous suffit de vous signaler à l'accueil. Dès que le volume groupé est conséquent, nous faisons appel aux distributeurs afin qu'ils nous donnent leur meilleur prix. Le mieux disant est alors choisi, celui-ci vous contacte alors directement pour prévoir la livraison. Le paiement se fait auprès du vendeur.

Le Maire,
Rémy ANDRIN

PERMANENCE JURIDIQUE

GRATUITE ET CONFIDENTIELLE

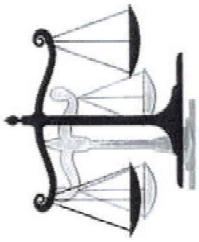

Au Centre socioculturel d'Etain

Tous les vendredis
de 9h15 à 11h15

Avec ou sans rendez-vous

Le centre socioculturel d'Etain met en place une permanence juridique **gratuite**.
Vous y trouverez une information juridique délivrée par une juriste, en toute **neutralité** et dans le respect de la **confidentialité**.

Ce service permettra de :

- Bénéficier d'une écoute professionnelle
- Connaître ses droits (droit civil, pénal, commercial, rural...)
- Avoir un éclaircissement sur un acte juridique (décision de justice, contrat...), ou une procédure (surendettement, saisies diverses, exécution, procédure collective des professionnels...)
- Obtenir un accompagnement dans ses démarches

Attention,
Ce service a vocation à délivrer une information générale et ne saurait remplacer les conseils d'un avocat, ni se substituer à la Justice.

La juriste s'engage à orienter toutes les personnes vers un interlocuteur adapté à leur situation (auxiliaire de justice, organisme public, association spécialisée...) afin de ne pas les laisser démunies face à leurs difficultés ou leurs interrogations.

Centre Socioculturel 25 rue des Ecoles 55400 Etain Téléphone : 03 29 87 21 41

Horaires d'accueil :
- lundi de 13h30 à 18h00
- mardi, mercredi et jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Email : contact@cscetain.org Site Web : www.cscetain.org

BRÛLAGE DES DÉCHETS

Depuis 2014, dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, il est officiellement interdit aux particuliers possédant un jardin de brûler les déchets verts ou autres à l'air libre, y compris par incinérateur de jardin. **Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :** l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage.

Pour rappel, les déchets verts doivent, être déposés en déchetterie. (voir horaires déchetterie d'ETAIN page 6)

En pratique, le brûlage des déchets verts, plastiques, bois non traités, cartons… peut être sanctionné selon l'article 7 du décret 2003-462 du 21 mars 2003 et de l'article 131-13 du code pénal **d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.** Le maire, ses adjoints, la police municipale ou encore la gendarmerie sont habilités à constater toute infraction de ce type.

Concernant les déchets toxiques, il s'agit d'une infraction plus grave relative aux déchets dangereux comme les huiles de vidange, solvants, bois traités, pots de peinture vides …

Cette pratique est considérée comme un délit sanctionné selon l'article L541-46 du code de l'environnement. Cette infraction est passible d'une amende qui peut aller jusqu'à 75 000 € et d'une peine de deux ans d'emprisonnement.

De plus, les voisins incommodés par les odeurs peuvent engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

PROPRETÉ AU CIMETIÈRE

Soucieuse de la propreté du cimetière et de la valorisation des déchets, la municipalité met en place un nouveau système de tri.

Vous trouverez sur les photos ci-contre les nouvelles règles qui seront aussi affichées sur les lieux.

Merci à vous de les respecter !!

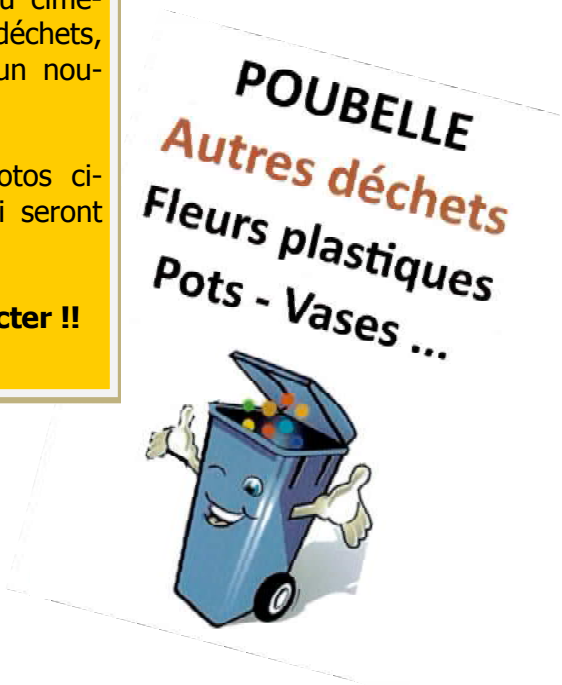

DISTRIBUTEUR DE SACS POUR DÉJECTIONS CANINES

Pour test, un distributeur de sacs à déjections canines a été installé dans la cour du pavillon Jacquart et un autre sur le passage qui relie la rue Justin Paul et la rue des Ecoles.

En fonction de leur utilisation, d'autres seront installés.

L'Adjoint
Laurent LAMINETTE

TRAITEMENT DES CHENILLES

Cette année le service technique a traité de façon curative des chênes en ville afin d'éradiquer les chenilles processionnaires.

Cette opération sera renouvelée et étendue l'année prochaine, mais cette fois le traitement se fera de façon préventive afin de limiter l'apparition des chenilles.

L'Adjoint
Laurent LAMINETTE

SEDUM AU CIMETIÈRE

Le sédum mis en place en début d'année s'est bien développé. Il contribue à l'embellissement de notre cimetière et limite la pousse des herbes indésirables.

Cette opération sera élargie au fil du temps.

L'Adjoint
Laurent LAMINETTE

PROPRETÉ DE NOTRE VILLE

Bouteilles, papiers, mégots sur les trottoirs, déjections canines !!!

La propreté de notre ville doit être de la responsabilité de chacun. On ne jette pas ses déchets par terre dans son salon alors pourquoi le faire dans notre commune !!!

Nous appelons à une prise de conscience et au civisme de chacun afin de mettre fin à ces incivilités.

N'oubliez pas que tout ceci a un coût pour notre collectivité et que c'est nous qui payons...

La propreté de notre commune est la première image que les personnes voient en la traversant.

Alors... Soyons fiers de notre commune. Gommons ces mauvaises habitudes, ce ne sont que quelques petits gestes au quotidien. Pour que nous allions tous dans le même sens, nous allons durcir notre politique de répression envers les récalcitrants.

Alors faites un petit geste pour notre commune !

L'Adjoint
Laurent LAMINETTE

SECURITÉ DANS NOTRE VILLE

La sécurité reste une de nos priorités. L'essai de chicanes Route de Damvillers a montré la faible efficacité de ce dispositif en raison d'une fréquentation de cet axe pas assez importante. Suite à une réunion avec les riverains, il a été proposé l'installation de deux plateaux surélevés afin de casser la vitesse.

Des coussins berlinois vont également être installés en haut de la rue du Colonel Jacquot afin de faire ralentir à l'entrée du lotissement des Cens. La vitesse étant un des premiers sujets de préoccupation des Stainois, nous allons poursuivre nos aménagements ces prochaines années.

SECURITÉ ET PRÉVENTION

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) est l'instance de **concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité** autour desquelles se mobilisent les institutions et organismes publics et privés concernés (police et gendarmerie, polices municipales, milieu associatif). Celui-ci est mis en place au niveau de la CODECOM.

Le Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CDDF) est un dispositif d'aide et de soutien à la parentalité, fondé sur l'action sociale et éducative. C'est une instance communale, un lieu d'écoute et un cadre de dialogue pour les familles ayant des difficultés à exercer leur autorité parentale où le maire peut réaffirmer la valeur de la Loi Républicaine.

Dans notre commune, il se réunit une fois par mois en présence du Maire et de l'adjoint à la sécurité, de l'adjointe aux affaires sociales, du principal du collège, de la Délégué Départementale de l'Éducation Nationale, du policier municipal, de représentants de la Maison de la Solidarité, du centre social et de la gendarmerie. Ces personnes étudient les problématiques de certains jeunes, elles peuvent entendre la famille, l'informer de ses droits et devoirs et lui adresser des recommandations.

Une convention a été signée avec le collège Louise Michel, l'académie et le chantier d'insertion (ACSI) pour les jeunes en difficulté ou en échec scolaire. Cette convention est mise en place par le principal du collège, signée par le jeune, les parents et l'ACSI, en cas d'exclusion.

La participation citoyenne doit permettre d'accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation (cambriolages), renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages. Une réunion aura lieu dans les prochaines semaines avec le lieutenant de gendarmerie afin de de redynamiser ce dispositif.

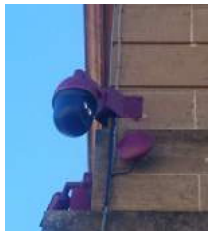

Les nouvelles caméras, plus performantes, sont opérationnelles depuis plusieurs mois (30 000 € d'investissement). La gendarmerie a déjà effectué 3 visionnages.

Nous n'avons pas les derniers chiffres exacts mais nous pouvons d'ores et déjà vous informer que le nombre de cambriolages est en forte baisse et que la gendarmerie en a élucidé une grande partie.

Rappelons que la sécurité est l'affaire de tous, être vigilant et attentif aux autres permet une meilleure solidarité et est la base du vivre ensemble.

Le Maire
Rémy ANDRIN
L'Adjoint
Robert BOISSIERE

DES NOUVELLES DE NOS PIGEONNIERS

Ces œufs n'écloront pas. Avec nos deux pigeonniers contraceptifs, c'est presque cent pigeons qui ne naitront pas à cette deuxième nichée.

LE MARCHÉ

N'oubliez pas...
tous les jeudis après-midi venez faire votre marché sur la Place de la Mairie.

L'Adjoint
Laurent LAMINETTE

CENTRE DE LOISIRS

Le Centre de loisirs 2018 a fait la joie des petits et des grands sous le chaud soleil de l'été
Il a ouvert ses portes du 9 juillet au 10 août

Pour la petite histoire:

Dès la fin du centre de loisirs 2017 l'équipe en charge du dossier s'est activée au recrutement d'une ou d'un futur directeur car Cynthia, la directrice en poste nous avait fait part de son indisponibilité pour 2018.
Aux vacances de la Toussaint, de Noël, toujours pas de candidat, nous avons alerté le Service Jeunesse et Sports de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) afin d'obtenir des conseils.
A cette époque, nous avions envisagé la solution de recruter une personne titulaire du BAFA avec un certain nombre d'années d'expérience pour assurer la fonction de directeur.
Le mois de mai arrivant ,il fallait monter le projet du centre 2018 avec les animations, sorties et spectacles à proposer, organiser (réservations et transports), recruter l'équipe d'animateurs.
Une rencontre a été organisée entre le responsable du Service Jeunesse et Sports et la candidate Marion afin d'évaluer son aptitude au poste de directrice. Le responsable a été très confiant en ses aptitudes et a accordé une dérogation à la commune. Il y a eu néanmoins une contrainte : ne pas dépasser un effectif de 49 enfants inscrits par semaine.
Une inspection a eu lieu qui a confirmé que Marion assumait bien son rôle de Directrice dans la légalité des textes en vigueur.

L'équipe composée de Luc, Tanguy, Chloé, Mireille, Léa, Justine, Lisa, Alain, Mathieu et Candice, coachée par Marion a très bien joué le jeu « du voyage dans le monde Imaginaire » tout comme les enfants et parents.
Au programme des 5 semaines : initiation rugby, spectacle de magie, citybowl, parc d'attractions POKEYLAND, parc de loisirs FORET'VASION, deux séances de cinéma, deux sorties piscine sans oublier le spectacle à la salle des fêtes.

Merci à tous les animateurs, les secrétaires de mairie qui ont fait les inscriptions, informé les familles, aux services techniques pour le matériel, à l'agent d'entretien pour la propreté des locaux, sans oublier la secrétaire en charge du dossier pour son implication dès le mois de septembre.

L'Adjointe
Christelle LEPEZEL

ASSOCIATIONS

RASS / TENNIS DE TABLE

Le RASS (Rayon Artistique Sportif Stainois) entame cette année une nouvelle saison sportive.

N'hésitez surtout pas à venir nous rejoindre si vous souhaitez pratiquer le Handball ou le Tennis de Table.
Nous vous accueillerons avec grand plaisir ! (2 séances d'essai offertes)

Section Handball : (Contact : Lydia ZULLO 06 84 01 39 35 ou Angélique SOYER 06 78 88 26 47)

Accueil des licenciés à partir de 3 ans en Babyhand.
Le club dispose également d'une section Handfit (activité physique entre le handball et la remise en forme, agissant de manière efficace sur les facteurs du bien-être et de la santé de chacun)

Années de naissance	Catégories	Tarifs licences	Planning entraînements (Gymnase de la Codecom)
2013-2014-2015	Babyhand	80 €	Samedi de 10h à 11h
2012	Moins de 7	82 €	Samedi de 11h15 à 12h15
2010-2011	Moins de 9	84 €	Samedi de 11h15 à 12h15
2008-2009	Moins de 11	84 €	Garçons : Mardi de 16h30 à 17h45 Filles : Jeudi de 16h30 à 17h45
2006-2007	Moins de 13	92 €	Garçons : Mardi de 17h45 à 19h Filles : Jeudi de 17h45 à 19h Garçons et Filles : Vendredi de 16h30 à 18h
2004-2005	Moins de 15	92 €	Garçons : Mardi de 19h à 20h15 Et le Vendredi de 19h à 20h30 Filles : Jeudi de 19h à 20h15
2001-2002-2003	Moins de 18	94 €	Garçons : Vendredi de 19h30 à 21h Filles : Vendredi de 19h à 20h30
2000 et avant	Séniors	127 €	Mardi de 20h15 à 21h45 Vendredi de 21h à 22h30
	Handfit	66 €	Jeudi de 20h à 21h

Section Tennis de Table : (Contact : Patrick CLAUSSIN 03 29 87 86 44)

U S E B

Prochaines manifestations de l'USEB
A la Salle des Fêtes d'ETAIN

Samedi 17 Novembre 2018 - Soirée Beaujolais
Samedi 1er Décembre 2018 - Loto de l'Ecole de Football
Samedi 15 Décembre 2018 - Goûter de Noël des jeunes licenciés de l'USEB

Pour toutes réservations : 06.36.56.68.18

ETAIN D'HIER A AUJOURD'HUI

ETAIN D'HIER A AUJOURD'HUI est une Association de type loi 1901, à but non lucratif.

Son siège social est établi au 18 place Jean-Baptiste Rouillon 55400 ETAIN.

Elle s'est donnée pour buts principaux : la recherche et la préservation des documents sous toutes leurs formes, documents qui ravivent nos mémoires et enrichissent nos connaissances.

Tous les deux ans (années paires), à la Pentecôte, l'association organise une grande exposition à thème, à la Salle des Fêtes d'Etain.

Elle organise des visites commentées de lieux et de monuments historiques, notamment lors des Journées du Patrimoine (3e dimanche de septembre).

Elle s'investit dans la conservation du patrimoine et encourage sa restauration.

L'association ***Etain d'Hier à Aujourd'hui*** a édité **27 publications historiques,** qu'il est toujours possible de se procurer.

Elle participe à des manifestations organisées par d'autres associations (Téléthon, Villages Culture et Traditions Populaires, Centre Social...)

Ses réunions des **3e jeudi** de chaque mois sont ouvertes à tous (18 Place Rouillon - 20h30).

Une permanence y est également assurée tous les mercredis de 10h00 à 11h30.

L'Association possède un site Internet.

Adresse : http://www.etain-hier-aujourdhui.fr

E.mail : president@etain-hier-aujourdhui.fr *ou* etain_hier_auj@orange.fr

Pour soutenir les actions de l'association, l'adhésion annuelle s'élève à 9 euros.

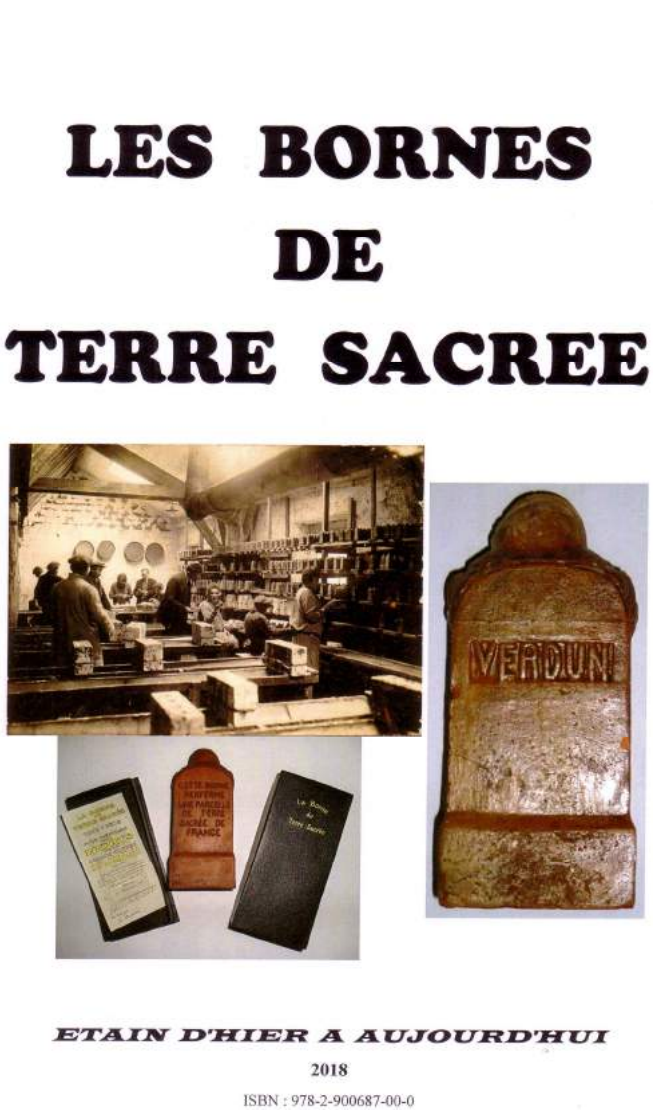

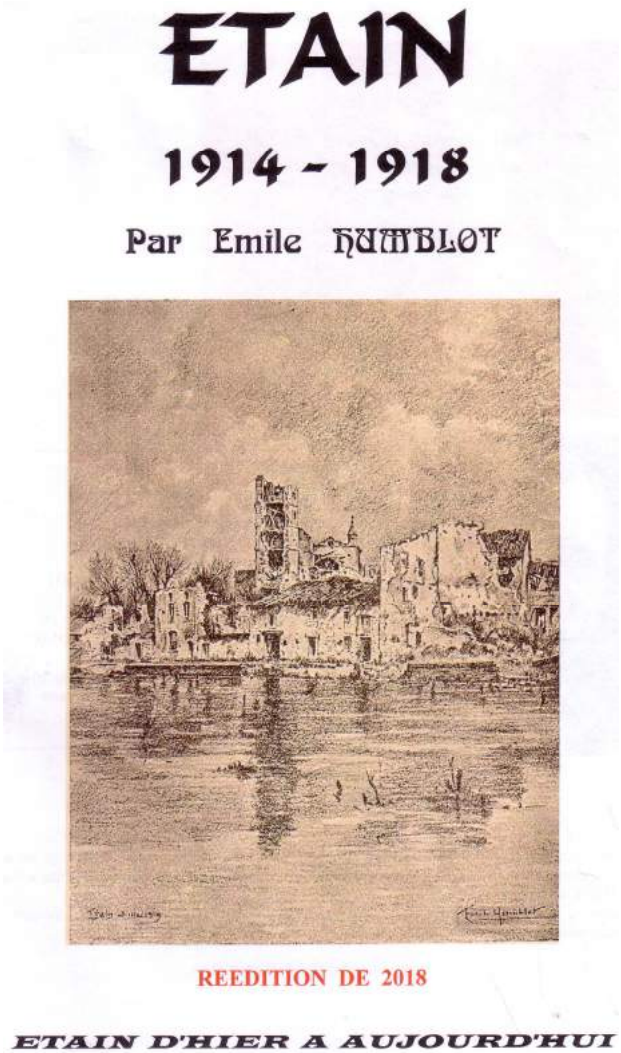

PAROISSE SAINT MICHEL DU VAL DE L'ORNE

La **Paroisse St Michel du Val d'Orne** regroupe plus d'une trentaine de clochers situés tout autour d'Etain. C'est l'abbé Paul AVODE qui la préside. La paroisse fait partie du diocèse de Verdun, qui compte 20 paroisses, avec comme Evêque, Mgr Jean-Paul GUSCHING.
Pour toutes demandes de baptême, de catéchisme, de pardon, de mariage, d'onction des malades, d'ordre, adressez-vous à notre secrétariat, 1 Rue Lavaux à Etain (derrière l'église St Martin) le ***mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 11h00***. Tél : 03 29 87 14 17
Voici quelques dates à retenir dans votre agenda :

Mais aussi le **Carnava**l des jeunes, les actions de **Carêm**e avec l'opération des gâteaux et le bol de riz, **l'école de la prière** en Février, la **Fête des Scouts** en juin…

Sans oublier les fêtes religieuses : La **TOUSSAINT** le Jeudi 1er novembre ; **NOËL** le Mardi 25 Décembre, **l'ÉPIPHANIE** le Dimanche 6 Janvier 19, les **CENDRES** le Mercredi 6 Mars 2019, les **RAMEAUX** le Dimanche 14 Avril, **PÂQUES** le Dimanche 21 Avril, l'**ASCENSION** le Jeudi 30 Mai, la **PENTECÔTE** le Dimanche 9 Juin, **l'ASSOMPTION** : Jeudi 15 Août

RAM LES PETITES FRIMOUSSES

Depuis le 1er Janvier 2018, le RAM est devenu **GUICHET UNIQUE** visant à renseigner les parents sur les différents modes de garde sur tout le Canton d'Etain, que ce soit pour un accueil collectif (multi accueil « les mini-collin »), un assistant maternel (liste des assistants maternels mis à jour) ou une garde à domicile.

Le RAM est un lieu d'information pour les familles qui sont à la recherche d'un mode d'accueil pour un enfant à naître ou pour leur enfant de moins de 6 ans.

C'est un lieu d'écoute, d'échanges et d'accompagnement de la petite enfance pour les assistants maternels agréés, les candidats à l'agrément, les parents et employés à domicile.

Pour autant les missions du RAM n'ont pas changé, un espace dédié à l'accueil des parents et assistants maternels pour échanger et participer à des ateliers avec les enfants et accompagner les assistants maternels dans leur professionnalisation.

Vous trouverez toutes les infos auprès de :
www.mon-enfant.fr et **RAM "les p'tites frimousses"**
10 rue Justin Paul - 55400 ETAIN
03 29 85 61 93
ram.frimousses@neuf.fr
https://www.facebook.com/ramlesptitesfrimousses

SECTION APICOLE

Rucher école d'Etain

Le rucher école d'Etain a pour but de partager, de transmettre et d'initier l'apiculture à des débutants. De faire découvrir celle-ci aux plus jeunes dans les écoles de la communauté de communes mais également, d'informer le grand public sur des sujets concernant les abeilles sentinelles de l'environnement et des bienfaits qu'elles nous apportent.
Une session d'initiation à l'apiculture se déroulera de février à septembre 2019 sur le rucher de l'association.
Les abeilles c'est la vie !
Vous pouvez vous inscrire dès maintenant ou pour tous renseignements :
Jean-Claude LEGOUGNE : 06 62 25 00 41
Stéphane WARELLE : 06 20 96 08 88

SAUVONS CES PETITS VAGABONDS

Quand on l'aime on le stérilise, le triste avenir d'un chat abandonné.
Un chat abandonné est vite un chat mort ou un chat qui vit l'errance de la rue !
Je m'adresse aux gens qui jettent leurs chats à la rue, en se disant, « y a bien quelqu'un qui va s'en occuper », ou « il ira chasser les souris ». Mais oui bien sûr, après avoir vécu en appartement pendant des mois ou des années, nourri avec des croquettes, c'est clair que le chat va se débrouiller tout seul comme un grand, il va aller au supermarché et payer ses croquettes !!!!
Vous savez ce que c'est que de connaître la faim ? Le froid ? La maladie ? Les dangers de la rue ? Les tortionnaires ? Les voitures qui vous foncent dessus ? Mais qu'est-ce que vous croyez ? Un chat jeté à la rue a 95 % de risque de mourir dans les plus horribles souffrances.
Avez-vous vu des chats maigres voire squelettiques essayer de fouiller les poubelles quand il y a des poubelles car maintenant avec les containers enterrés le chat n'a plus les moyens de se nourrir ?
Savez-vous que ce chat, là, miteux, plein de plaies, de puces, sale, il y a quelques mois encore, était un chat magnifique, qu'il dormait sur un lit ou sur un canapé, qu'il avait à manger dans sa gamelle tous les jours ?
Savez-vous que cette chatte, là, avec ses chatons, était une minette que ses maîtres n'ont pas fait stériliser et qu'ils l'ont jetée dehors parce qu'elle avait des chaleurs et dérangeait jour et nuit ! Quel avenir pour elle et ses bébés ? Quel sort leur est réservé dans la rue ou dans les jardins ? Savez -vous que ce chaton, là, fait partie d'une portée désirée, parce que « on s'est fait plaisir » et que finalement personne n'en veut et qu'on ne peut pas le garder « vous savez, on a déjà deux chats alors là les chatons ça fait trop ».
Ce chaton dans une semaine sera mort de faim, de soif, écrasé par une voiture, amusera des gosses qui lui exploseront la tête contre un mur, ou les petites femelles de six mois feront eux aussi des chatons.
Pourquoi prendre un chat si c'est pour l'abandonner au moindre problème, quand vous considérez que ça vous gêne, pour un bébé qui arrive, une soi-disant allergie, un déménagement, des vacances etc… Alors un chat n'est pas UNE PELUCHE.
Une femelle peut faire trois portées par an et mettre au monde six chatons par portée, alors quand on aime on stérilise et castre son compagnon à quatre pattes et on l'identifie.
Toute l'équipe de l'association remercie toutes les personnes qui nous aide à faire avancer pour la bonne cause des chats penser à IDENTIFIER et STÉRILISER.
Nous recevons de plus en plus d'appels pour les chats et chatons abandonnés mais l'association n'est pas un refuge et nous ne pouvons pas prendre en charge tous les appels, manque de moyens financiers et pas de moyens matériels.

La Présidente
Nicole JANNOT

LES RESTOS DU COEUR

Les Restos du cœur sont à la recherche de tout échantillon de produits cosmétiques.

Merci de bien vouloir contacter Malou au : 06 03 54 90 34

ASSOCIATION DU CHANTIER STAINOIS D'INSERTION

16 rue Lavaux 55400 ETAIN
☎ : 03.29.87.06.32
✉ : acsi-etain@orange.fr

A.C.S.I.

Ouvert du lundi au jeudi de 8h à 16h30
Devis sur demande

L'Association du Chantier Stainois d'Insertion a pour but l'insertion des personnes en difficulté d'insertion professionnelle et sociale. Notre projet associatif est de développer notre activité d'insertion en devenant un des acteurs référents de l'insertion par l'activité économique sur notre territoire.
L'objectif du Chantier Stainois d'Insertion est de substituer à la détresse provoquée par le chômage prolongé, une situation de travail et de formation conduisant à rétablir un sentiment de confiance et constituant une préparation efficace à un futur accès au marché du travail.
Par ailleurs, le but de notre Association est :

- Remobiliser, redynamiser par la mise en situation de travail et en parallèle, un accompagnement pédagogique personnalisé
- Assurer un accompagnement quotidien personnalisé pour chaque salarié
- Informer les salariés sur les nouveaux dispositifs et nouveaux droits
- Favoriser la reconstruction du lien social professionnel et personnel

Ainsi l'Association du Chantier Stainois d'Insertion contribue à l'accès à l'emploi de manière valorisante en positionnant le demandeur au cœur de notre projet associatif.
La finalité du projet consiste à voir le plus possible de salariés retourner vers l'emploi et obtenir un contrat de travail.

L'équipe se compose :

- d'un Président bénévole, Monsieur Robert BOISSIERE
- d'une Assistante de Gestion, Madame Sabrina TRINOLI
- de deux Encadrants Techniques d'Insertion, Monsieur Thierry DUQUENET / Monsieur Alain GUILLAUME
- d'un Agent d'accueil, Madame ROTA Elisabeth.

Les activités de l'Association :

- *Les espaces verts :* tonte, débroussaillage, entretien et nettoyage extérieur, aménagement et plantations de végétaux divers, taille de haies, arbustes et arbres fruitiers, fleurissement de massif, abattage d'arbres, élagage, gestion des milieux naturels, pose de clôtures et grillages...
- *Le bâtiment :* pose de papiers peints, fibres de verre, réfection de murs extérieurs et intérieurs, réfection de stèles et monuments funéraires, réfection et nettoyage des édifices publics, peintures extérieures et intérieures, petite maçonnerie, rénovation intérieure…
- *Les ateliers couture et repassage :* repassage, ourlets, confection à la demande, retouches…
- *Services aux entreprises, collectivités publiques et Associations :* Nettoyage de locaux, bureaux, lavage de vitres, débarrassage de caves greniers,…

LES SCOUTS UNITAIRES DE FRANCE

Les Scouts Unitaires d'Etain vous donnent rendez-vous tous les samedis de 14h30 à 17 h avec goûter offert et votre bonheur est à apporter au local Pavillon François Verdun rue de la Maternité.

Ils ont passé un été riche d'aventure en camp avec d'autres groupes.
Les cheftaines sont parties en formation pour encadrer et accueillir les Louveteaux et Jeannettes.

Le Dimanche 9 septembre au forum/sport en famille les Scouts ont fabriqué une table.

L'Adjointe
Christelle LEPEZEL

Cheftaine et louveteaux testent la table achevée

PRÉSIDENTS D'ASSOCIATIONS

Nous vous conseillons de communiquer en Mairie la date de l'Assemblée Générale de votre Association afin d'éviter plusieurs réunions le même jour à la même heure. Merci.

L'Adjoint aux associations,
Daniel BRIZION

HARMONIE STAINOISE

Vous voulez apprendre la musique ?
Rejoignez-nous !

Pour son orchestre, l'Harmonie Stainoise recrute des musiciens et organise des cours gratuits de : clarinette, saxophone, flûte, tambour, batterie, percussions, clairon, trompette, trombone, tuba, avec prêt d'instrument.

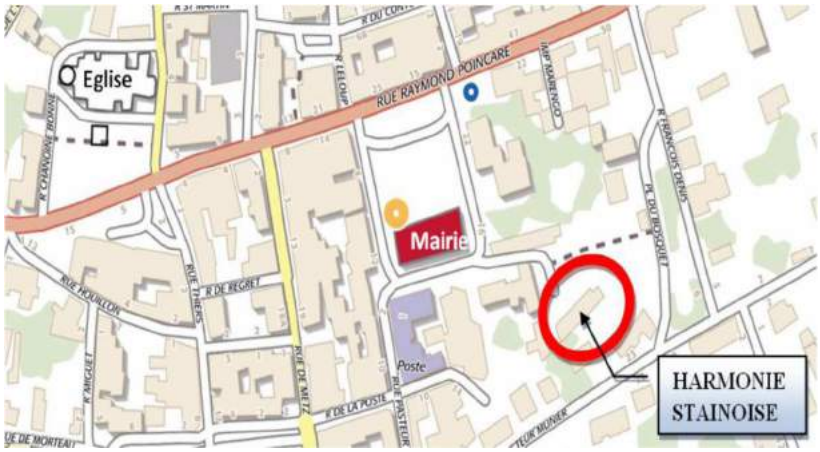

Inscriptions :

Les mardis et mercredis
de 18h00 à 19h00
Les lundis et vendredis à 20h15 à 22 h00
Les samedis de 9h00 à 12h00

Renseignements :
06 61 83 19 42
09 81 82 88 59
06 09 13 88 65

JUMELAGES D'ETAIN

Initiatives 2019

L'association « Jumelages D'Étain » promet encore une année riche en festivités !

Déjà, la Foire de Printemps pour sa troisième édition se tiendra le dimanche 14 avril 2019.

Notre association a décidé de s'unir avec « l'Harmonie Stainoise » pour co-organiser la Fête à la Gare nouvelle version les 6 et 7 juillet.

Et nous relevons le défi d'organiser un Marché de Noël en décembre 2019, la date et les modalités seront publiées ultérieurement.

Notre assemblée Générale se déroulera mercredi 14 novembre 2018 à 20 h Salle Brasse, n'hésitez pas à venir rejoindre une association dynamique et volontaire dans une très bonne ambiance !

Le Président
Jacky RONDEAUX

ADAPAH

Les Services à la Personne… Pensez-y ! Contactez l'ADAPAH de La Meuse au 03.29.79.05.84

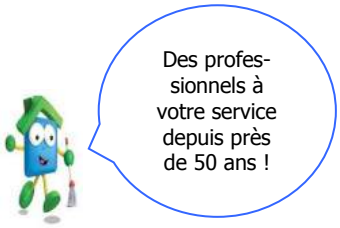

Accompagnement personnalisé avec un personnel qualifié sur tout le département

- Pour les personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap : accompagnement quotidien (aide au repas, au lever, au coucher, à la toilette)
- Pour les personnes en activité : tâches ménagères (ménage, repassage, courses…)
- Service de Téléassistance

Sans obligation d'engagement, demandez un devis gratuit !
Règlement par CESU préfinancé possible – Réduction fiscale de 50 %.

Permanences en Mairie d'ETAIN
tous les lundis et jeudis
de 9 h à 12 h
au 03.29.87.10.35
En cas d'urgence, appelez
Bar-le-Duc au 03 29 79 05 84 ou
par mail : accueil@adapah55.fr

LES COLOMBES

Association d'Aide à la Personne

A votre service pour une aide ponctuelle ou permanente.
Tâches effectuées par du personnel qualifié et diplômé.

⇨ Tâches ménagères
⇨ Aide à la personne
⇨ Aide à la toilette
⇨ Préparation des repas
⇨ Accompagnement dans vos déplacements

✠ Interventions 7j/7, fériés compris
✠ Aide administrative pour mettre en place les possibilités de prise en charge par vos caisses de retraite, mutuelles…

Bureau et services administratifs :
16 rue des Eparges - 55160 FRESNES-EN-WOEVRE
Tél 09.67.47.28.14

Mail : lescolombes.association@sfr.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de :
8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

PERMANENCES EN MAIRIE D'ETAIN
Les jeudis de 14h00 à 17h00

ADMR

ADMR de la Vallée de l'Orne
29, allée du Champ de Foire
55400 Etain
Téléphone : 03.29.83.34.86
valleedelorne@fede55.admr.org

Accueil du public :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
De 10h30 à 12H30 et de 13H30 à 16h00

Les aides à domiciles qualifiées de l'ADMR sont chaque jour au service :
☞ **Des personnes âgées, des personnes handicapées :** pour les aider à réaliser tous les gestes quotidiens devenus difficiles (lever, coucher, aide à la toilette ou toilette, aide à la préparation et la prise des repas, entretien du linge et du logement, courses...). Afin de soulager les proches, des heures de garde à domicile sont également possibles.
☞ **Des familles :** garde d'enfants (horaires atypiques), ménage.

Votre Caisse de retraite, parfois votre mutuelle, ou la CAF prendront en charge une partie du coût des prestations fournies par l'ADMR, en fonction de vos revenus.
L'ADMR vous soutient dans vos démarches administratives.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

QUESTIONS D'ACTUALITE DE JEAN PICART ET MARIE-ASTRID STRAUSS

Séance du 08/03/2018

Quelque temps avant le regroupement des deux centres d'exploitation départementaux d'Etain de Fresnes-en-Woëvre, une note a été adressée aux conseillers généraux. C'était en 2011, 2012… dans laquelle il était précisé que « l'état du centre d'exploitation d'Etain ne répond ni aux besoins actuels, ni aux règles d'hygiène et de sécurité. Des travaux sont nécessaires dans ces bâtiments regroupant une douzaine d'agents ». Il était encore précisé qu'un « programme de projet de construction et de réhabilitation a été établi par la direction départementale du patrimoine bâti et routier ». Les travaux étaient prévus sur trois ans, 2013, 2014 et 2015…

Depuis six ans et comme sœur Anne, encore elle, on ne voit rien venir.

C'est pourquoi, nous souhaitons une réponse claire. Où en est-on ?

A quelle date est-il prévu de réaliser ces travaux pour être conforme aux règles « d'hygiène et de sécurité » ?

Réponse : Début des travaux à la fin de l'année 2019

Séance du 14/03/2018

Intervention contre la menace de suppression de la ligne 5 VERDUN-CONFLANS-EN-JARNISY dans le cadre du rapport Spinetta. Unanimité du Conseil Départemental.

Service collégiens Clairs-Chênes

09/04/2018 Une intervention de Jean PICART auprès du service des transports scolaires de la région Grand-Est à propos du service de ramassage de midi des collégiens domiciliés aux Clairs-Chênes.

« Suite à notre contact téléphonique de la semaine dernière, je reviens vers vous, comme convenu.

Le quartier des Clairs-Chênes (380 pavillons, 1200 habitants) anciennement cité des familles des forces de l'OTAN a été rattaché à la ville d'Etain au début des années 70.

Le ramassage scolaire gratuit a été octroyé par le Conseil Général de la Meuse en 1976 à la suite d'une action forte des parents d'élèves.

En 2005-2006, ce ramassage menacé a été sauvé suite à une rencontre avec Monsieur NAMY Christian, alors Président du Conseil Général de la Meuse et les parents d'élèves de la cité des Clairs-Chênes.

Nouvelle tentative de remise en cause de cette gratuité en 2013-2014. Le ramassage scolaire a été confirmé pour tous nos élèves collège, élémentaire et maternelle, conformément au règlement départemental des transports scolaires, moyennant une participation financière de la Communauté de Communes.

La problématique actuelle est simple. Le ramassage scolaire serait maintenu durant l'interclasse de midi pour les élèves de l'élémentaire et de la maternelle. En revanche, les collégiens n'auraient plus accès à ce transport durant la pause méridienne. Quelle alternative ?

Le recours possible à la voiture particulière et au covoiturage ? Mais ce n'est pas conforme aux exigences environnementales de lutte contre l'effet de serre.

L'admission à la restauration du collège ? Les effectifs le permettent encore, mais il faut savoir que ce service de restauration accueille déjà et de longue date l'école élémentaire d'Etain : une légère augmentation des effectifs de ces deux établissements pourrait compromettre l'accès à la restauration, la place disponible n'étant pas exponentielle.

C'est pourquoi, je sollicite de votre bienveillance le maintien du circuit de midi pour les collégiens de la cité des Clairs-Chênes. Les parents d'élèves ne comprendraient pas la suppression du service collégien de midi, depuis 42 ans qu'il existe.

Il serait, en outre, du plus grand intérêt d'autoriser les collégiens à utiliser le circuit de ramassage de 9 heures dès lors qu'ils n'ont pas cours de 8 à 9 heures, sans augmentation du coût (le coût de la carte de transport est de 85 euros auquel s'ajoute le coût de 4 euros pour chaque trajet à 9 heures !).

Comptant sur votre compréhension et votre appui pour régler au mieux cette problématique de la pause méridienne, veuillez agréer... »

Jean PICART

Réponse : **Le service de midi est maintenu pour un an !**

Séance du 24/05/2018

Vœu contre la suppression de postes dans les trésoreries du département de la Meuse.

Unanimité du Conseil Départemental

Séance du 21/06/2018

Sur l'importation d'huile de palme d'Indonésie impliquant une déforestation massive contraire à la lutte contre l'effet de serre. Ces importations risquent de compromettre l'usine de Baleycourt qui transforme 350 000 tonnes de colza (100 salariés directs et 250 emplois induits).

Accepté à l'unanimité

Quelques chiffres sur le collège Louise Michel

Rentrée de septembre 2018 : 364 élèves pour 14 classes plus la SEGPA avec 46 élèves, soit 410 en tout.

Des cours très chargés en 4ème et 3ème. Des classes de 30 élèves en 4ème et de 29, 30 ou 31 dans les 3ème ; conséquence de la diminution de 70 h d'enseignement sur décision de l'état. Protestation de notre part au Conseil Départemental. Nous ne sommes pas le seul collège à subir des diminutions d'horaires qui nuisent à la qualité du travail éducatif.

Le Conseil Départemental assure les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Dotation de fonctionnement : 69 476 €

Subventions pédagogiques : pour les déplacements culturels et l'atelier théâtre.

Restauration : coût pour les collégiens : 3.30 € par repas coût de revient : 7.88 €

61 400 repas ont été servis en 2017 soit 430 jour

Equipement divers : 9 500 €

Gros travaux : construction d'un préau en 2017 pour un coût de 146 400 €.

Mise en conformité sanitaire de la cuisine : 207 600 € en 2017 et 2018.

PETITE CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE

On m'a demandé quel regard je portais sur l'activité, le bilan de Marie-Astrid Strauss et Jean Picart au Conseil Départemental.

En premier lieu, je tiens à dire que si j'ai accepté d'être suppléante sur leur liste c'est en toute connaissance de cause, je connaissais Jean en tant que Maire et je l'ai suivi en 2014 lors des élections municipales à Étain, c'est un combattant qui refuse l'inertie et le fatalisme et qui, tout comme Marie-Astrid se battent inlassablement pour l'intérêt commun.

Connaissez-vous beaucoup de conseillers départementaux qui sont de toutes les manifestations ?
Pour défendre nos collèges en Meuse.
Pour des moyens supplémentaires dans nos maisons de retraite.
Contre les politiques d'austérité menées par les gouvernements successifs.

Nos conseillers dépensent beaucoup d'énergie, avec des interventions répétées en Assemblée Départementale. par exemple pour le collège d'Étain, le préau demandé en 2011, budgété en 2013, est seulement fini en 2017, Jean est intervenu efficacement en faveur du maintien sur place du service de confection des repas lors de la réfection de la cuisine du collège ; Les travaux dans le bâtiment administratif du collège de Fresnes en Woevre budgétés en 2015 terminés au printemps derniers

Ils ont voté contre l'augmentation de la carte de transport scolaire, passée de 35 à 85 euros, mais sans suite car en minorité au sein du Conseil Départemental.
Ils se sont positionnés contre la fermeture de trois collèges dans le département à la rentrée 2018.
Cette décision, qui va à l'encontre du bien être des enfants, aggravera la désertification en supprimant des services de proximité, augmentera les temps de transport en commun.

On ne compte plus leurs interventions pour soutenir telle ou telle demande de subvention au département. De même que pour que pour le service de retour à midi des collégiens des Clairs Chênes maintenu pour un an.

Leur rôle est aussi de booster différents projets d'aménagement du territoire, au-delà des compétences spécifiques du département, notamment pour l'amélioration de l'axe routier nord/sud promise depuis 1986, projet important et structurant qui permettrait le désenclavement de notre département, d'intérêt économique évident, ainsi que de faciliter les trajets des meusiens qui travaillent au Luxembourg ou dans le nord de notre département.

Un rassemblement large de la société civile, des citoyens, des élus permettrait de remettre avec force ce projet dans les débats pour enfin le faire aboutir.
Je ne doute pas, comme pour la bataille pour le maintien de notre 3éme RHC en 2008, puis en 2012, que ce soit la meilleure alternative pour gagner.

Une bataille n'est jamais gagnée d'avance c'est sûr, mais sera sûrement perdue si on ne la mène pas.

Marie Leclerc
Conseillère Départementale suppléante de Marie-Astrid Strauss.

Agrandissement et réhabilitation de l'EHPAD Lataye : la phase administrative se termine

Depuis l'information de janvier, la phase administrative a bien progressé.

Rappelons que SEBL était chargée de préparer les travaux de consultation de maîtrise d'œuvre.

Le jury, réunit le 25 mai dernier a choisi dans un premier temps, trois maîtres d'œuvre sur 29 candidats.

25 juillet : analyse des propositions de ces trois candidats et choix de l'architecte.

Il reste à ce dernier, à affiner son dossier sachant que l'ensemble doit être bouclé au plus tard le 15 octobre afin de solliciter définitivement les subventions octroyées au titre de l'année 2018.

Le marché public de consultation des entreprises se déroulera ensuite dans le strict respect des règles légales.

Pour information toujours, le jury était composé des membres suivants : Directeur, Président ou Vice-Présidente du Conseil d'Administration, Directeur de l'ARS, deux représentants du Département de la Meuse et de deux architectes, l'un du CAUE et l'autre de SEBL.

Jean PICART

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

A compter du 17 janvier 2019 …

Des agents du recensement se présenteront à votre domicile afin de procéder au recensement de la population.

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP)

L'UDAP jouent un rôle de conseil auprès du public et des maîtres d'ouvrage publics dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets architecturaux

- Elle veille à la prise en compte du patrimoine et de la qualité architecturale dans l'aménagement du territoire et la politique de la ville et notamment dans le cadre de l'ANRU (agence nationale pour la rénovation urbaine)
- Elle participe à la mise en place de règlements de publicité et d'enseignes des villes conformément à la loi du 29 décembre 1979 dans le cadre du code de l'environnement
- Elle prend part à la définition des orientations et à l'élaboration des documents d'urbanisme (porter à connaissance, PLU, SCOT)
- Elle veille à l'insertion de prescriptions relatives à la qualité des constructions, à la protection des paysages et à la prise en compte du patrimoine, sous ses différentes formes, du monument à l'urbain et au paysage.

Elle incite à une architecture contemporaine s'intégrant harmonieusement dans son environnement bâti ou naturel

La Mairie d'ETAIN vous rappelle qu'avant tous travaux une déclaration préalable doit être déposée en Mairie et accordée. En cas de non-respect de cette règle, il sera procédé à une verbalisation.

Vous pouvez contacter Madame CORRAL TREVIN Nadia, architecte des Bâtiments de France au 03.29.46.70.60 ou udap.meuse@culture.gouv.fr qui vous conseillera dans le choix des matériaux et des couleurs si vous êtes dans le périmètre de l'église et de la Mairie. Ne commandez pas vos fenêtres, vos portes, vos volets, tuiles ou autres travaux avant l'avis de l'ABF

TELETHON ET SAINT NICOLAS

DEFI TELETHON 2018

Allumez le feu pour le TELETHON !!!

SAMEDI 8 DECEMBRE

Allumez
Le plus grand nombre de bougies
et placer les derrière vos fenêtres
le jour du téléthon

Vendues en Mairie au prix de 3.00 €

D'autres articles de la boutique TELETHON sont également en vente à l'accueil de la Mairie !

COUPES AFFOUAGERES

Nous vous informons que le tirage au sort des coupes affouagères aura lieu le :
vendredi 2 novembre à 18 heures
à la salle Perquin (derrière la Mairie)

L'Adjoint,
Daniel BRIZION

REPAS DANSANT ITALIEN

EN FAVEUR DU TELETHON

TELETHON

ETAIN

Samedi
10 novembre 2018
20 heures

APÉRITIF
A CHOISIR SUR PLACE :
LASAGNES, SPAGHETTIS ET TAGLIATELLES
SAUCE BOLOGNAISE, CAROBONARA, FRUITS DE MER ET NAPOLITAINE

FROMAGE

SALADE

TIRAMISU

LES ANNEES 80

18 € / ADULTE
10 € / ENFANT (- de 10 ans)
GRATUIT (pour les - de 3 ans)

SALLE DES FETES

✂

NOM/PRENOM : .....

ADRESSE : .....

Nombre d'adultes : 18 € X ..... =

Nombre d'enfants de - de 10 ans : 10 € X ..... =

Nombre d'enfants de - de 3 ans ..... GRATUIT :

REGLEMENT CHEQUE à l'ordre de l'AFM ☐ ESPECES ☐

COUPON REPONSE ET PAIEMENT A RENVOYER OU A DEPOSER EN MAIRIE D'ETAIN AVANT LE 31 OCTOBRE 2018

LE COMPTEUR LINKY

Enedis devrait déployer le compteur linky sur notre commune à compter d'août 2018.

Linky, qu'est ce que c'est ?

Un compteur qui transmet les relevés électriques et effectue des opérations sans l'intervention physique d'un technicien.
Les relevés, l'ouverture ou la coupure des compteurs s'effectuent depuis un centre de contrôle, la puissance maximale ou les options liées au contrat sont activées à distance.

Comment ça fonctionne ?

A l'extérieur, il communique avec le « concentrateur du quartier » par un courant en ligne (CPL), comme celui des boxs internet et TV. Le concentrateur, équipé d'une antenne relais, est lié, via les réseaux des téléphones portables, avec le fournisseur d'électricité.

Récemment la cour des comptes a émis dans son rapport de février 2018 plusieurs points critiques :

1/ Dispositif coûteux pour le consommateur, soit 5,7 milliards d'euros qui seront récupérés par Enedis sur les factures… à partir de 2021. Chaque consommateur devra ainsi rembourser entre 130 et 240 euros (coût prévisionnel).
2/ Risque de durée de vie des compteurs linky inférieure à 20 ans.
3/ Le programme Linky « privilégie la satisfaction des besoins du distributeur (ENEDIS) mais… les préoccupations du consommateur d'électricité (protection des données personnelles, sécurité informatique, questions sanitaires autour des ondes électromagnétiques, droit de la consommation, maîtrise de la demande d'énergie ne semblent pas être au cœur du dispositif. »
Les inquiétudes listées au point 3/ sont bien présentes dans une partie de la population.

Est-ce obligatoire de remplacer son compteur par un Linky ?

Le dispositif légal réglementant le déploiement des compteurs Linky ne prévoit pas le consentement des usagers. La seule obligation par Enedis est d'envoyer un courrier aux abonnés concernés 45 jours avant la date du rendez vous pour procéder au changement de compteur.

Notre municipalité prévoit de mettre un vœu en délibération du Conseil Municipal pour s'engager à respecter et faire respecter le choix des Stainoises et Stainois qui s'opposeraient à la pose du compteur Linky.

Importante participation à la réunion d'informations sur Linky à Etain !

Le 13 avril, à l'invitation des élus, plus de 200 personnes se sont déplacées Salle Brasse, ce qui témoigne des interrogations voire inquiétudes de la population sur le sujet.

Le Maire, Rémy ANDRIN ainsi que moi-même, avons présenté la démarche de la Municipalité concernant le déploiement des compteurs Linky sur Étain. Le principe est de laisser le libre choix aux habitants de la commune tout en les appelant à s'informer afin de prendre la décision en toute connaissance de cause.

Elle propose à ceux qui refusent le compteur de le faire savoir à Enedis par courrier recommandé avec copie en Mairie qui demandera expressément à l'opérateur chargé de la pose des compteurs Linky de garantir aux usagers la liberté d'exercer leur libre arbitre à titre individuel et sans pression pour :

- refuser ou accepter l'accès à leur logement ou propriété
- refuser ou accepter la pose d'un tel compteur.

Les questions furent nombreuses et le débat contradictoire dans le respect des uns et des autres.

Rémy ANDRIN a rappelé que la municipalité se veut neutre sur le sujet mais souhaite que le choix des habitants soit respecté.

Les discussions se sont poursuivies autour d'un verre de l'amitié.

PS: vous trouverez les modèles de courrier sur le site de la ville

https://www.ville-etain.fr/files/Actualites/Linky2018.pdf

L'Adjointe

Marie LECLERC

QUOI DE NEUF ?

ASSOCIATION FAYLINN

***

1 Place des fusillés - 55400 ETAIN
ASSOCIATIONFAYLINN@GMAIL.COM

- Favorisation du développement personnel et épanouissement physique et spirituel des personnes en demande.
- Développement de la culture ésotérique et thérapies alternatives.
- Dispense des aides spécifiques non financières aux enfants et certains publics en détresse ou dans le besoin.

Le 9 novembre 2018 à 19 heures 30
Salle Oxygène à Etain (Place du Bosquet)
Une soirée avec le Médium Rock'n Roll Attitude
Christophe Jacob
Médiumnité et
Méditations guidées conçues par lui-même
12,00 € la place (Adhérents 10,00 €)
Vente au magasin « Les K'dos des Anges »
Place des fusillés à Etain ou sur
le site par PAYPAL
https://www.leskdosdesanges.com/billet-pret-vente

INSTANTS ZEN, Entreprise en plein essor, entièrement dédiée au bien-être, à domicile.

Que vous soyez chef d'entreprise souhaitant améliorer la qualité de travail de ses collaborateurs ou professionnel du tourisme désirant se développer ou même simple particulier à la recherche d'une solution alternative douce et naturelle. Se détendre, faire le plein d'énergie à moindre coup c'est désormais possible grâce à un panel de protocoles certifiés.

N'hésitez pas à consulter mes offres. Il y a sûrement LE massage qui vous correspond. De plus, je me déplace, ce qui est un plus pour votre bien-être et votre confort.

L'essayer c'est l'adopter, alors ne perdez plus de temps. Contactez-moi au **06.36.02.19.79**. Je me ferai un plaisir de répondre à vos interrogations et convenir d'un rendez-vous.

Pour plus d'informations http://instants-zen.wifeo.com/

Zen à vous !!!

Cécile, votre praticienne de massage bien-être

TRIBUNES

LE GROUPE DE LA MAJORITÉ

Lors des vœux de M. Le Maire, en janvier 2018, il a été évoqué la mise en place d'une « mutuelle communale ». La commune avait été approchée par un courtier nous proposant ce type de « prestation ».

Après renseignements, il s'avère que le sujet est plus complexe qu'il n'y paraît.

Le risque d'importantes variations du montant des cotisations est pointé par le groupe de travail Santé de l'AMF (Association des Maires de France). S'il considère que les mutuelles communales représentent une opportunité pour des personnes non assurées jusqu'alors de bénéficier d'un contrat de groupe, il avance également quelques garde-fous juridiques. « La souscription à un contrat collectif d'associations par la commune elle-même ne semble pas juridiquement possible (…). La mise en concurrence des mutuelles sur la base d'un cahier des charges rédigé au préalable par la collectivité territoriale doit être systématique afin de respecter l'égalité de traitement des opérateurs », prend-il par exemple position.

L'AMF note également que si les communes ne jouent qu'un «*rôle de facilitateur*» et de «*relais d'information*» auprès des habitants, elle n'identifie pas de risque juridique particulier. Dans ce cadre, il n'existe point de lien contractuel, ni de participation financière, entre la commune et l'association d'assurés.

Si certaines associations d'assurés proposent aux communes l'envoi d'une «*lettre d'accréditation*» aux administrés pour souligner le soutien de la démarche par la commune, ce document n'a *a priori* pas de valeur juridique.

Dans ce cadre, le principal point de vigilance résiderait surtout dans la mise à disposition par la commune d'un local au bénéfice de l'association d'assurés : elle doit donner lieu au paiement d'une redevance.

Un article paru sur « La Gazette » nous informe également sur le fond :
« C'est une mauvaise réponse à un vrai problème. Les populations couvertes par ce type de contrat comptent davantage de personnes âgées à forte consommation médicale, il n'est donc pas possible de faire jouer la solidarité entre différentes populations. Ces contrats ne trouvent donc pas leur équilibre et alors que les assureurs avaient proposé des tarifs bas pour remporter les appels d'offres, ils sont obligés de les revoir à la hausse ». Il faut rappeler que le nombre de salariés déjà couverts par une mutuelle d'entreprise croît de façon importante depuis qu'elle a été rendue obligatoire dans toutes les entreprises en 2016 et que les personnes les plus précaires, peuvent de leur côté bénéficier des dispositifs existants tels que l'Aide à l'Acquisition d'une Complémentaire de Santé (ACS) ou la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C).

Vu toutes ces considérations, la commune n'a pas souhaité, pour l'instant, s'engager dans cette démarche.

LE GROUPE DE L'OPPOSITION

Le Renouveau pour Etain

Prix de l'eau
En prévision du remplacement de la station d'épuration, la majorité, dans la préparation du budget, prévoyait d'augmenter dès maintenant le prix du mètre cube d'eau (eau + assainissement) de 0,36 €.
Le chiffrage et le financement définitifs de cet investissement n'étant pas encore arrêtés, nous avons proposé, et la majorité a suivi, une première augmentation limitée à 0,20 € au lieu de 0,36 €.

Une action sociale sans impact sur le budget communal
Nous proposons que la Commune, dans le cadre de son action sociale, se mobilise pour mettre en place un dispositif « Mutuelle Communale » qui soit un contrat de groupe à adhésion individuelle.
Ce dispositif s'adresserait aux personnes ne bénéficiant pas d'une mutuelle d'entreprise ; l'objectif est de préserver le pouvoir d'achat des ménages et de favoriser l'accès aux soins pour tous, sans impacter le budget de la Commune.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- ENGEL Julia — le 3 janvier 2018
- JULLIAND Lucas — le 4 janvier 2018
- DOMAGALA Eve — le 19 janvier 2018
- TREGOAT Louis — le 23 janvier 2018
- GEORGES Ioéna — le 30 janvier 2018
- DEPARD Loan — le 30 janvier 2018
- PIETTE Yoni — le 5 février 2018
- MICHEL Jules — le 21 février 2018
- BOUVIER-PEYRET Gabriella — le 3 mars 2018
- BOMPARD KANCEL Elwan — le 9 mars 2018
- BOURGON Carolane — le 21 mars 2018
- CARRE Eléana — le 21 mars 2018
- EUSEBE Amédée — le 26 mars 2018
- DEFAUX-HENRIQUEL Ayden — le 9 avril 2018
- SELZNER MATZEDDA Elena — le 9 avril 2018
- DE LAUNAY Florine — le 13 avril 2018
- CARETTE MORIN Charlotte — le 25 mai 2018
- MORANDA Cassidy — le 1er juin 2018
- WEBER Tom — le 2 juin 2018
- CHARLIER Johanna — le 25 juin 2018
- MUNIER SINDT Dorian — le 25 juin 2018
- CARCIOFI Gabriel — le 27 juin 2018
- LABOUREL Tya — le 9 août 2018
- DEFRANCE Gabin — le 8 août 2018
- COSTANZO Louka — le 14 août 2018
- CABARE Victoria — le 10 août 2018
- CHARLES Paul — le 18 août 2018
- FASQUEL REDON Chloé — le 18 août 2018
- CLEMENT Séléna — le 21 août 2018
- RANGEARD Côme — le 19 août 2018
- EL IDRISSI Aria — le 3 septembre 2018
- PIERRE ROSSI Lissandro — le 11 septembre 2018
- DENUNZIO Elisa — le 12 septembre 2018
- GESNEL Ryan — le 17 septembre 2018
- GELY Mila — le 27 septembre 2018

ILS SE SONT DIT OUI

* PINEAU Benjamin et HAROUN Sabrina — le 19 mai 2018
* THIEBAUT Julian et DEPRETZ Vanessa — le 2 juin 2018
* RAES Antonin et MANGIN Evie — le 16 juin 2018
* BOURGES Valère et PENNETIER Mathilde — le 28 juillet 2018
* MANGIN Frédéric et CARPENTIER Alexandra — le 4 août 2018
* LETEMPLIER Frédéric et PALANICA Stéphanie — le 11 août 2018
* VUILLAUME Frédéric et GUYOT Christelle — le 18 août 2018
* CAILLARD Bernard et PIERRON Emmanuelle — le 25 août 2018

ILS NOUS ONT QUITTÉS

- CHAUSSY Geneviève, épouse GENOUX — le 2 janvier 2018
- ANGLEZI Raymonde, veuve BALOSSO — le 23 janvier 2018
- DUROYON Noëlle, veuve BARTAK — le 4 février 2018
- JANNOT Mathilde — le 4 février 2018
- SMIGIELSKI René — le 22 février 2018
- LIEGEOIS Yvonne, veuve COLLIGNON — le 28 février 2018
- GOSSET Odette, veuve VIGNERON — le 12 mars 2018
- CHAUSSY Yvonne, veuve GARDEUR — le 13 mars 2018
- FRIZON Huguette, veuve MARCHAL — le 19 mars 2018
- ZURCHER Françoise — le 19 mars 2018
- HURELLE Jeannine, veuve GEORGE — le 19 mars 2018
- HUMBERT Ernest — le 20 mars 2018
- LEONARD Jeanne, veuve NEYERS — le 20 mars 2018
- CLAICHE Nicole — le 26 mars 2018
- DE RIGGI Angèle — le 26 mars 2018
- LETURC Bernadette — le 28 mars 2018
- RAMSKI Gilbert — le 10 avril 2018
- MISSLER Marie, veuve ALBERT — le 18 avril 2018
- LACROUST Marcelle, veuve HUG — le 27 avril 2018
- MINARIE René — le 22 mai 2018
- VOISIN Robert — le 29 mai 2018
- CLOS Jeannine, épouse GRUYER — le 20 juin 2018
- KANIECKI Vincent — le 25 juin 2018
- COLARDELLE Jean — le 28 juin 2018
- GEOFFROY Georgette, veuve KURDZIEL — le 29 juin 2018
- LESCANNE Marie — le 4 août 2018
- MILLOT Odile, épouse SCHMITT — le 25 août 2018
- FRIZON Marcel — le 8 septembre 2018
- VILLION Sylvie — le 15 septembre 2018
- SAVOYANT Denise, veuve CAURLA — le 2 octobre 2018

CAVURNE FUNÉRAIRE

Il s'agit de columbariums appartenant à une famille avec possibilité de placer quatre ou cinq urnes funéraires.

Chaque cuve a pour dimensions 50X50 cm et 40 cm de profondeur. Il est possible de l'individualiser par la pose d'un petit monument.

Le prix est fixé par délibération du Conseil Municipal à 350 euros pour trente ans.

Pour tout renseignement,
s'adresser en mairie
(tél. 03.29.87.10.35.)

A l'occasion de la fête de la musique le samedi 23 juin dernier, la commune, les sapeurs-pompiers d'Etain et le RASS ont remis à l'ordre du jour les feux de la Saint-Jean.

La fête de la gare le 8 juillet

Concours de tir le 14 juillet

Le fleurissement

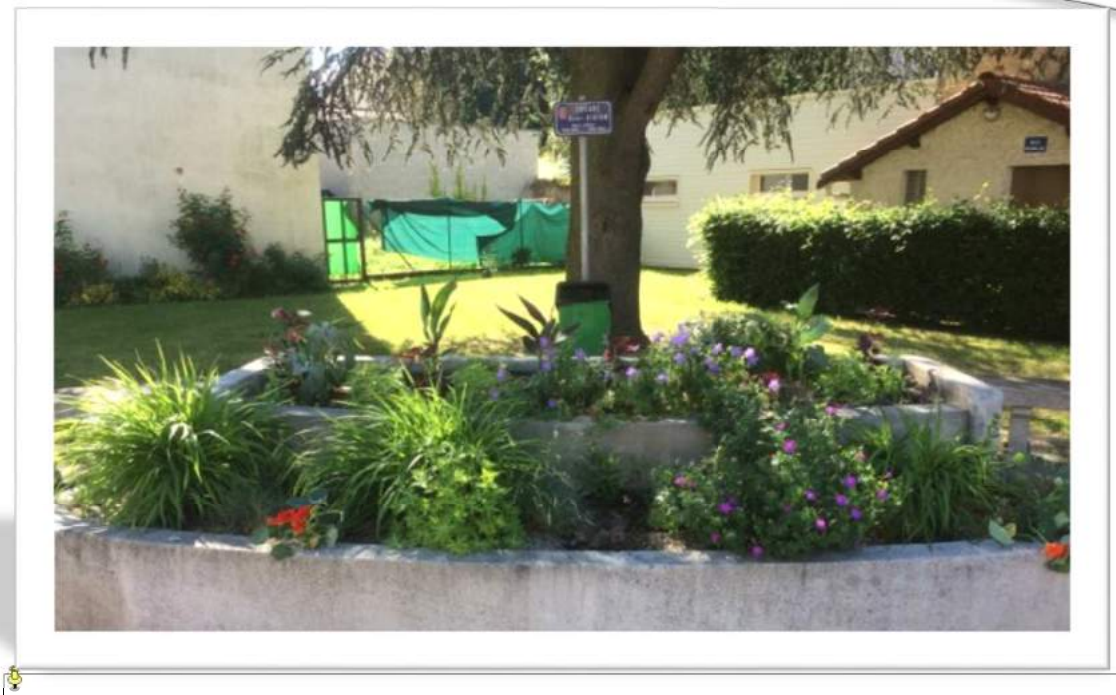

Mentions Légales :
Directeur de Publication et Responsable Communication :
Rémy ANDRIN
Frappe, mise en page et édition par les services municipaux
Articles publiés sous la responsabilité de leurs auteurs
Certaines photos sont issues de l'album de M André MANIET

Mairie d'ETAIN
Place Jean-Baptiste Rouillon, BP 32, 55400 ETAIN
☏ 03.29.87.10.35 - 🖷 03.29.87.17.02
💻 mairie@ville-etain.fr
Internet : www.ville-etain.fr